

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi 3 décembre 2019 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance de décembre 2019. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger M. Simon Couture
Mme Mélanie Martineau M. Marcel Pépin
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Mme Bianca Boulanger, conseillère, est absente.

2019-284 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2019-285 Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 5 novembre 2019 soient acceptées.

Adoptée.

2019-286 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 659 640.20\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2019-12.

Adoptée.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des élus concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des employés municipaux concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

2019-287

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la date d'adoption du budget 2020 soit fixée au 17 décembre 2019 à 19h00.

Adoptée.

2019-288

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

14 janvier	4 février
10 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	18 août
15 septembre	6 octobre
3 novembre	1 ^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

ACHAT DE CARBURANTS 2020

NOM	PRIX TOTAL (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	55 073.03\$
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	-----

2019-289

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour son approvisionnement 2020 de diesel et d'huile à chauffage;

Attendu que 2 soumissions ont été reçues, l'une étant conforme et l'autre ne l'étant pas;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Harnois Énergie Inc. pour son approvisionnement 2020 de diesel et d'huile à chauffage, tel que mentionné dans leur soumission datée du 22 novembre 2019, soit :

- Diesel : 1.0580\$ prix net avant TPS et TVQ
- Huile à fournaise # 2: 0.8080\$ prix net avant TPS et TVQ

Adoptée.

2019-290

Attendu que M. Réjean Fredette, Mme Murielle Claisse, Mme Manon Roy et M. Denis Roy (Investissement Reina Enr.) ont fait une demande de dérogation mineure ayant pour but de diminuer la largeur de la bande de protection de la rive d'un cours d'eau qui est présentement à 15 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage no. 243-90, article 9.1.1., et de la diminuer à 10 mètres, afin de rendre accessible la construction d'une habitation et d'avoir accès au garage qui sera construit en annexe de l'habitation. Ce lot est situé dans la zone de villégiature 5 (VILL-5). Une partie du lot 4 972 461 (lot projeté 6 333 688), située près du 1270 Route 161;

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac recommande d'accepter la dérogation mineure;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande de dérogation mineure de M. Réjean Fredette, Mme Murielle Claisse, Mme Manon Roy et M. Denis Roy (Investissement Reina Enr.), tel que recommandé par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac, dans le but de diminuer la largeur de la bande de protection de la rive d'un cours d'eau qui est présentement à 15 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage no. 243-90, article 9.1.1., et de la diminuer à 10 mètres, afin de rendre accessible la construction d'une habitation et d'avoir accès au garage qui sera construit en annexe de l'habitation, tel que prévu au plan du 20 août 2019, préparé par M. Robert Rioux, arpenteur-géomètre. Ce lot est situé dans la zone de villégiature 5 (VILL-5). Une partie du lot 4 972 461 (lot projeté 6 333 688), située près du 1270 Route 161.

Adoptée.

2019-291

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit embaucher un employé supplémentaire pour faire l'entretien des chemins d'hiver à compter du 5 novembre 2019 jusqu'au 28 mars 2020 approximativement;

Attendu que les membres du conseil ont rencontré M. Benoît Robert ainsi que M. Michel Bédard et ont vérifié l'intérêt de M. Laurier Fillion pour effectuer du remplacement;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Benoît Robert comme employé supplémentaire pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 5 novembre 2019, au taux horaire de 24\$ l'heure;

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Michel Bédard comme employé supplémentaire pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 26 novembre 2019 jusqu'au 28 mars 2020 approximativement, au taux horaire de 23\$ l'heure, pour un montant de 960\$ brut par semaine;

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Laurier Fillion comme employé supplémentaire pour l'entretien des stationnements, à compter du 5 novembre 2019 au taux horaire de 23\$ l'heure sur une base horaire.

Adoptée.

2019-292

Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac abroge la résolution no. 2019-261.

Adoptée.

2019-293

Résolution numéro : 2019-293
Sous-volet : PPA-ES
Numéro de dossier : 00027611-1

Attendu que la Municipalité de Frontenac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses d'un montant de 26 241\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2019-294

Résolution numéro : 2019-294
Sous-volet : PPA-ES
Numéro de dossier : 00029011-1

Attendu que la Municipalité de Frontenac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses d'un montant de 24 726\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et

frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2019-295

Résolution numéro : 2019-295
Sous-volet : PPA-CE
Numéro de dossier : 00028389-1

Attendu que la Municipalité de Frontenac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses d'un montant de 44 725\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2019-296

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dussault, architecte, la demande d'avenant n° A-04 (P), pour un montant de 3 011.17\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la porte piétonne extérieure concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dussault, architecte, la demande d'avenant n° A-06 (P), pour un montant de 5 048.72\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la tôle métallique de la toiture concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dussault, architecte, la demande d'avenant n° A-06 (B), pour un montant de 506.83\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la tôle métallique de la toiture du bâtiment de services;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dussault, architecte, la demande d'avenant n° A-07 (B), pour un montant de 7 163.52\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour l'ajout de panneaux d'isolant au bâtiment de services;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande d'avenant n° A-04 (P), pour un montant de 3 011.17\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la porte piétonne

extérieure concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 13 novembre 2019;

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande d'avenant n° A-06 (P), pour un montant de 5 048.72\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la tôle métallique de la toiture concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 13 novembre 2019;

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande d'avenant n° A-06 (B), pour un montant de 506.83\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la tôle métallique de la toiture du bâtiment de services, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 13 novembre 2019;

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande d'avenant n° A-07 (B), pour un montant de 7 163.52\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour l'ajout de panneaux d'isolant au bâtiment de services, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 13 novembre 2019.

Adoptée.

2019-297

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, le certificat de paiement n° 3, au montant de 175 745.80\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 20 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, le certificat de paiement n° 3, au montant de 36 072.74\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 novembre 2019;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, suite à la recommandation de M. François Dusseault, architecte, dans sa lettre datée du 2 décembre 2019, accepte de payer à Construction R. Bélanger Inc. le décompte progressif n° 3 au montant de total de 211 818.54\$ (incluant les taxes) et se détaillant comme suit :

- un montant de 175 745.80\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 20 novembre 2019;

- un montant de 36 072.74\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 novembre 2019.

Adoptée.

2019-298

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire effectuer un bilan environnemental complet de la station d'épuration des eaux usées du Secteur Village, de façon à voir si elle respecte en tout temps la réglementation provinciale;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à la firme Les Services exp Inc. pour préparer ce bilan environnemental;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la firme Les Services exp Inc. pour la préparation d'un bilan environnemental complet de la station d'épuration des eaux usées du Secteur Village, de façon à voir si elle respecte en tout temps la réglementation provinciale, pour un budget maximum de 4 000\$ (plus taxes) sur une base horaire, tel que mentionné dans le courriel de M. Jacques Pezet, chimiste pour Les Services exp Inc., daté du 19 novembre 2019.

Adoptée.

2019-299

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit faire effectuer une validation du débitmètre magnétique du Secteur Laroche ;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à la firme Avizo Experts-Conseils Inc. pour effectuer la validation du débitmètre magnétique du Secteur Laroche ;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la firme Avizo Experts-Conseils Inc. pour effectuer la validation du débitmètre magnétique du Secteur Laroche, pour un montant de 1 751.07\$, taxes incluses, tel que mentionné dans leur offre de services datée du 26 novembre 2019.

Adoptée.

2019-300

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire effectuer le nettoyage complet du système de distribution d'air de la grande salle, des bureaux ainsi que les salles de bains reliées à ce système ;

Attendu que la municipalité a demandé une soumission à Airconfort Dodier Inc. pour effectuer le nettoyage complet du système de distribution d'air de la grande salle, des bureaux ainsi que les salles de bains reliées à ce système ;

Attendu qu'il est très difficile d'ajuster la température de la grande salle ainsi que la climatisation dans le bureau du maire et que Airconfort Dodier Inc. a aussi proposé de faire divers ajustements afin de modifier cette problématique ;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la soumission de Airconfort Dodier Inc. pour effectuer le nettoyage complet du système de distribution d'air de la grande salle, des bureaux ainsi que les salles de bains reliées à ce système, pour un montant de 2 282.25\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission datée du 12 novembre 2019 ;

Que la Municipalité de Frontenac demande à la compagnie Airconfort Dodier Inc. de faire les ajustements pour la température et la climatisation de la grande salle ainsi que dans le bureau du maire.

Adoptée.

2019-301

Attendu que nous avons reçu une demande de la Constellation du Granit pour l'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2019;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac participe au projet d'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2019, à l'initiative de la Constellation du Granit, pour les familles situées dans la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

2019-302

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier - Place aux plaisirs d'hiver en milieu rural;

Attendu que la municipalité désire organiser une 1/2 journée d'activité de traineau à chien lors de la journée d'activités Plaisirs d'hiver prévue en février prochain;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier - Place aux plaisirs d'hiver en milieu rural, d'un montant de 750\$ afin d'organiser une 1/2 journée d'activité de traineau à chiens lors de la journée d'activités Plaisirs d'hiver prévue en février prochain et qu'elle s'engage à garantir la différence d'environ 500\$ à même son budget.

Adoptée.

2019-303

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faciliter l'inscription au SAE afin de permettre l'inscription et le paiement en ligne;

Attendu qu'une soumission a été demandée au Groupe Shark Media Inc., fournisseur de la plateforme *Sportnroll*, déjà utilisée en région par différentes organisations pour les inscriptions en ligne;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la soumission du Groupe Shark Media Inc. pour l'activation, la formation ainsi que la licence pour la plateforme *Sportnroll* pour une année, permettant l'inscription et le paiement en ligne lors des inscriptions au SAE, pour un montant de 172.46\$ taxes incluses, tel que mentionné dans la soumission datée du 12 novembre 2019.

Adoptée.

2019-304

Attendu que dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour Aînés (PNHA)*, les coûts d'améliorations du local des Activités Féminines ont été moindres que ceux budgétés et qu'il reste un montant d'environ 1 200\$ à utiliser;

Attendu qu'après vérification auprès des responsables du programme, il était possible de faire l'achat d'un écran de projection;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse l'achat d'un écran de projection motorisé sur rail en prévoyant l'installation à deux endroits différents, pour

un montant d'environ 1 300\$, incluant les travaux d'électricité et de menuiserie.

Adoptée.

2019-305

Attendu que la municipalité doit faire l'achat de tapis de caoutchouc de 1/2 pouce d'épaisseur devant être installés au rez-de-chaussée du bâtiment annexe et en partie sur le pourtour de la patinoire en face du bâtiment annexe;

Attendu que ces tapis de caoutchouc serviront aux gens qui mettent leurs patins au rez-de-chaussée du bâtiment annexe et permettront l'accès à la patinoire;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac effectue l'achat de tapis de caoutchouc de 1/2 pouce d'épaisseur, devant être installés au rez-de-chaussée du bâtiment annexe et en partie sur le pourtour de la patinoire en face du bâtiment annexe.

Adoptée.

2019-306

Attendu que la municipalité souhaite faire l'achat d'articles promotionnels personnalisés afin de remettre aux bénévoles ou à l'occasion de différentes activités;

Après vérification avec les conseillères responsables des loisirs, des vérifications ont été faites auprès de la compagnie Promotion Héritage pour les stylos et les bouteilles d'eau et auprès de Multicopie Imprimerie pour les blocs-notes et les tasses à café;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse l'achat d'articles promotionnels personnalisés auprès de la compagnie Promotion Héritage pour les stylos et les bouteilles d'eau pour un montant d'environ 650\$ et auprès de Multicopie Imprimerie pour les blocs-notes et les tasses à café, pour un montant d'environ 2 150\$.

Adoptée.

2019-307

Attendu que la municipalité a été contactée par le Collectif Estrien 0-5 ans et le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie afin d'adhérer à la *Charte estrienne, voir grand pour nos enfants*;

Attendu que les quatre principes d'action sont :

1. Reconnaître et soutenir les parents comme premiers alliés du développement des enfants;
2. Agir tôt;
3. Miser sur des approches prometteuses;
4. Agir avec convergence et cohérence;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac adhère à la *Charte estrienne, voir grand pour nos enfants* et à la vision d'une région où tous les enfants ont une chance égale d'atteindre leur plein potentiel et s'engage à :

1. mettre les besoins de l'enfant au coeur de ses décisions;
2. reconnaître que les quatre principes d'action sont essentiels à la réussite de notre agir collectif;
3. poser des gestes concrets et cohérents avec les principes d'action;
4. faire connaître la Charte et encourager ses collègues, son organisation ou ses partenaires à y adhérer

Adoptée.

2019-308

Attendu que le camion à neige date de 2002 et qu'il serait important de prévoir son remplacement dans les années à venir;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse au fonds de réserve pour l'achat d'un camion à neige dans les années à venir, un montant de 50 000\$, pris à même le budget 2019.

Adoptée.

2019-309

Attendu qu'il peut être nécessaire dans quelques années de faire la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier et qu'il serait important de prévoir le coût de ces vidanges dans les années à venir;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse au fonds de réserve pour la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier, dans les années à venir, un montant de 10 000\$, pris à même le budget 2019.

Adoptée.

2019-310

Attendu que la municipalité a reçu, le 6 novembre 2019, à titre de mise en cause, signification d'une demande introductive d'instance en injonction permanente ainsi qu'en dommages et intérêts dans le dossier numéro 480-17-000176-196;

Attendu que la procédure ne comporte aucune conclusion à l'égard de la municipalité;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De mandater Me Audrey Toupin-Couture de l'étude Cain Lamarre afin d'indiquer au tribunal et autres aux parties que la Municipalité n'entend faire aucune représentation ni intervention relativement à la demande introductive d'instance en injonction permanente ainsi qu'en dommages et intérêts

déposée à la Cour supérieure dans le dossier portant le numéro 480-176-000176-196 et ce, compte tenu du fait que la procédure ne comporte aucune conclusion à l'égard de la municipalité.

Adoptée.

2019-311 Attendu que la municipalité doit faire l'achat de filets devant être installés à chaque extrémité de la patinoire;

Attendu qu'une soumission a été demandée à la compagnie Filets Nads pour l'achat, l'installation et la fourniture de 2 filets de 88' x 6';

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète de la compagnie Filets Nads 2 filets de 88' x 6' devant être installés à chaque extrémité de la patinoire pour un montant de 3 200\$ plus taxes, incluant l'achat et l'installation, tel que mentionné dans la soumission datée du 28 novembre 2019.

Adoptée.

2019-312 Attendu que M. Jean Théberge, opérateur d'eau potable, doit se faire remplacer durant ses vacances, étant donné que la formation de M. Guillaume-Charles Coudu n'est pas terminée;

Attendu qu'une estimation du coût pour son remplacement, pour une semaine, à la compagnie Avizo Experts-Conseils Inc. avait été demandée pour le remplacement de l'été 2019;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la compagnie Avizo Experts-Conseils Inc. d'effectuer la surveillance des réseaux d'aqueduc durant les vacances de M. Jean Théberge, étant donné que M. Guillaume-Charles Coudu n'a pas terminé sa formation, et d'effectuer le travail d'opérateur d'eau potable, pour un montant d'environ 500\$ plus taxes, pour la semaine de vacances de celui-ci.

Adoptée.

2019-313 **HAUSSE DE TARIF DU TONNAGE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES CHEZ RÉCUPÉRATION FRONTENAC ET PARTICIPATION À L'AVANCE DE COMPENSATION**

Attendu que Récupération Frontenac inc. a annoncé la hausse de son tarif de traitement des matières recyclées passant de 2,50 \$/Tonne métrique à 55 \$/Tonne métrique, et ce, à compter de la prochaine année;

Attendu que les municipalités du territoire obtiendront une compensation de Recyc-Québec pour cette hausse, laquelle sera versée dans 2 ans;

Attendu que par sa résolution no 2019-228, le conseil des maires de la MRC du Granit a offert une avance de compensation aux municipalités du territoire, ayant déclaré ou non-compétence à la MRC pour les matières recyclées, pour leur permettre de diminuer le fardeau financier que représente la hausse de tarif ci-haut mentionnée;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac accepte que l'avance de compensation de 2020 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2023;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit.

Adoptée.

2019-314

Attendu que la Route des Sommets traverse notre territoire;

Attendu que la municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

Attendu que la contribution est prévue dans le plan de développement de la municipalité adopté précédemment;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De reconduire pour l'année 2020 (1 an) le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de 849.78\$.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Horaire de la patinoire
- Circulaire sur la sécurité civile
- Journal municipal à paraître en janvier
- Souper des bénévoles le 31 janvier 2020
- CDLF : ajout d'une lumière près du chemin menant de la rue Des Cèdres au terrain de balle
- Myriophylle : stations de lavage
- Résumé par Mme Mélanie Boucher de la journée porte ouverte de l'UPA
- TECQ 2019-2023
- Entente 9-1-1 avec Bell Canada
- Rapport de vérification de la MMQ
- Dossier de M. Xavier Richard
- Demande d'appui refusée à la Municipalité de La Patrie concernant les démarches pour la Route 257
- Buts de hockey à vendre par M. Pierre Boulet
- Achat regroupé pour l'abat-poussière
- Lettre de MAMH concernant les zones inondables
- Bouées pour le lac Mégantic et le lac Aux Araignées
- Rachat d'un nom de domaine
- Analyses pour le plomb dans l'eau potable
- Dossier de M. Michel Rancourt
- Districts électoraux à travailler pour 2020
- Demande conforme au RIRL pour le 4^{ième} Rang
- Documents pour le pacte fiscal pour la TVQ et les terres publiques

- Profil financier 2019
- Radar pédagogique
- Rapport de visites des pompiers
- Compte rendu dans le dossier myriophylle
- Documents de la FQM
- Paiement pour le projet *Point Jeunesse* à prendre à même le budget du CDLF
- Rencontres de travail pour le budget les 9 et 10 décembre 2019
- Rencontre avec la MRC à prévoir concernant l'article 59
- Modalités de financement de la nouvelle caserne incendie
- Pancartes chemin fermé pour l'hiver

2019-315

Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance ordinaire de décembre 2019 soit ajournée au 17 décembre 2019 à 19h30, heure de l'ajournement, 22 h 55.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 3 décembre 2019 et ce pour les résolutions 2019-286, 2019-289, 2019-291, 2019-296, 2019-297, 2019-298, 2019-299, 2019-300, 2019-301, 2019-302, 2019-303, 2019-304, 2019-305, 2019-306, 2019-308, 2019-309, 2019-311, 2019-312 et 2019-314.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier